

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

<p style="text-align: center;">NOTE D'ORGANISATION</p> <p style="text-align: center;">Championnat de TIR à l'ARC de la LIGUE OUEST</p> <p style="text-align: center;">Samedi 11 mai 2019</p> <p style="text-align: center;">CHERBOURG-EN-COTENTIN (Manche)</p>
--

Annexe : Plan d'accès

1. GÉNÉRALITÉS

Le championnat de tir à l'arc de la ligue Ouest de la FCD sera organisé par l'ASAM CHERBOURG, le **samedi 11 mai 2019**, rue des trois hangars - Cherbourg Octeville - 50100 Cherbourg-en-Cotentin: W 1°38'37.1" - N 49°38'59.6"

(Parcours fléché)

Cette note précise l'organisation de cette compétition ouverte à tous les licenciés de la FCD que le club dispose ou non d'une section tir à l'arc.

Dans le cadre de la convention inter-fédérations, cette phase régionale est qualificative pour le championnat national FCD et pour les adultes pour la coupe de France FFTA.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) **Club Organisateur** : ASAM Cherbourg Octeville - Section arc

Responsable : RABASSE Romain - 06 17 06 10 29 - asamtiralarc@free.fr

Conseiller technique « tir à l'arc » : Françoise ROUZIOUX - 06 82 86 68 62 - rouziouxf@free.fr

b) **Règlement particulier** :

Le Championnat se déroule sur 2 séries de 6 volées de 6 flèches, aux distances mentionnées au règlement national. Rythme de tirs en AB/CD ou en ABC en fonction du nombre de participants.

Afin d'intégrer les archers en situation de handicap, un pas de tir adapté à leur capacité sera prévu à 15 mètres sur blason de 122. (Article 2.5 du règlement national)

Déclaré au calendrier FFTA dans le cadre de la convention inter-fédérations, il est susceptible d'accueillir sur invitation et hors classement FCD des archers FFTA.

A titre dérogatoire, des archers des autres ligues FCD ne pouvant participer à leur propre championnat de ligue pourront également être autorisés à participer à ce concours, hors classement du championnat de la ligue Ouest.

Il est qualificatif pour les championnats de France FCD et FFTA.

c) Participation :

La compétition est ouverte à tous les archers affiliés à la FCD, que leur CSA ait une section arc ou non. Aucun score qualificatif n'est requis.

Pour être qualifié au championnat national FCD, outre les scores qualificatifs, les conditions d'accès sont rappelées dans le règlement national particulier 2019 du 8 novembre 2018 (cf. SYGEMA et le site de la ligue Ouest => <http://www.ligueouest-fcd.fr/>).

d) Récompenses :

En application de l'article 2 du règlement permanent :

Individuel : les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Équipe : les trois premières équipes de chaque arme et les trois premières équipes jeunes seront récompensées.

e) Arbitrage - Jury technique :

L'arbitrage sera assuré par des arbitres de la FFTA.

Dans la mesure du possible, un jury d'appel sera constitué

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport : à la charge des clubs participants.

b) Accueil : à partir de 11 heures

En cas d'urgence : téléphone sur le terrain : Alain Rouzioux - 06 87 38 52 47

Chronologie :

- Repas 11h45- 12h45 : repas ;
- Entre 11h et 11h35 et à partir de 13 heures : ouverture du greffe ;
- 13h15 : Inspection du matériel ;
- 13h30 : Entraînement de 30 minutes ;
- 14h00 : Début du concours ;
- 18h00 : Résultats et pot de l'amitié (17h si tirs en ABC).

c) Restauration :

Le samedi midi : repas ***sur réservation***.

Les frais de repas sont pris en charge par la ligue pour les compétiteurs.

Coût : 12 € pour les accompagnateurs. Une facturation repas accompagnateurs sera faite par la ligue aux clubs après la manifestation.

Inscriptions aux repas sur le même formulaire d'inscription que les engagements.

Buvette sur le terrain (boissons, café, gâteaux...).

d) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2018-2019 et/ou d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en compétition si le code « Activité » de la licence n'est pas le tir à l'arc en compétition. La présentation de la licence FFTA en compétition ne peut servir de justificatif médical que pour les archers ayant la double licence au sein du même club (responsabilité du même Président).

Les archers devront présenter les justificatifs prévus à toute personne habilitée et notamment au greffe de la compétition.

b) Engagements :

Les engagements se font exclusivement via l'espace SYGEMA avant le vendredi 26 avril 2018 délai de rigueur. Pour cela, ils doivent prendre contact avec le secrétariat de leur club.

Attention : L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à la ligue.

Une facture correspondant à l'ensemble des frais de participation (y compris les frais de repas des accompagnateurs) sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.

c) Droits d'inscription : 8 € pour les adultes.

Pour les jeunes (benjamins à juniors inclus), l'engagement est pris en charge par la ligue Ouest au titre des actions pour la pratique sportive des jeunes ainsi que pour les personnes en situation de handicap.

Toute absence non justifiée d'un compétiteur le jour du concours fera l'objet d'une facturation à son club du montant financier engagé par la ligue pour lui.

d) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

e) Assurance :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club).

f) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue adresse aux différents destinataires la fiche bilan activités.

Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr).

g) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de tir à l'arc et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest FCD
en charge du pôle activités

Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest
- Trésorier de la ligue Ouest
- Membres du comité directeur LO
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif « tir à l'arc » de la ligue Ouest

ANNEXE

Plan d'accès

Championnat de TIR à l'ARC de la LIGUE OUEST

Rue des trois hangars
Cherbourg-Octeville
50100 Cherbourg-en-Cotentin

